

fait rien pour remédier à la situation sociale déplorable, notamment en fait de logement, où se trouvent de récents immigrants du Commonwealth et d'autres sujets de Sa Majesté».

En 1964, dans le cas du bill sur les prix de revente, l'amendement que voici fut présenté et accepté comme amendement motivé:

La Chambre refuse de lire pour la deuxième fois un bill qui risque de menacer les moyens d'existence de plusieurs petits commerçants indépendants sans chercher, d'autre part, à remédier aux pratiques restrictives des grands monopoles et syndicats du commerce qui ont des répercussions beaucoup plus profondes sur l'économie nationale.

En ce qui concerne le projet de loi sur les relations entre les races, l'amendement suivant fut proposé et accepté comme amendement motivé:

La Chambre déplore la discrimination d'ordre racial ou religieux, mais refuse de lire pour la deuxième fois un bill qui propose des sanctions criminelles dans un domaine beaucoup plus propre à la conciliation et aux moyens de favoriser les justes méthodes d'emploi, tout en important également nouveau un principe dans la loi sur la liberté de parole.

Et l'amendement que voici fut proposé et accepté comme amendement motivé lors de l'examen du bill sur la Commission des terres:

La Chambre, profondément soucieuse d'accroître le nombre de terrains à bâtir et bien que persuadée de la justesse d'un impôt raisonnable sur la valeur accrue résultant de l'octroi d'un permis de devis, refuse de lire pour la deuxième fois un bill qui vise à établir une commission des terres sans aucun rapport avec la perception d'un impôt, à réduire le nombre des terrains à bâtir et à les rendre plus chers, retardant du même coup les projets domiciliaires et les programmes de construction essentielle.

Un dernier amendement, accepté comme motivé, à la motion tendant à la 2^e lecture du bill instituant la Commission des prix et des revenus:

La Chambre, convaincue que la stabilité des prix ne peut être réalisée que grâce à une politique économique globale qui comprendrait l'intensification de la concurrence, la réforme de la législation syndicale et la suppression des pratiques restrictives nuisibles, et reconnaissant qu'une Commission des prix et des revenus à la productivité remplit une fonction utile dans une telle politique, refuse d'adopter en deuxième lecture un bill qui ne contribue pas à résoudre les graves problèmes qui assaillent le pays par suite de l'échec de la politique économique du gouvernement de Sa Majesté, et qui propose une mesure de contrainte qui conduira inévitablement à la réglementation par l'État des prix, des salaires, des dividendes et au dirigisme de la main-d'œuvre.

Je termine sur cette note. Je demande à Votre Honneur, dans la mesure où vous exercez une fonction judiciaire, de considérer comme preuve authentique le fait que la qualité des débats de la Chambre tend à baisser, surtout depuis l'adoption du nouveau Règlement qui n'offre pas d'éléments compensateurs suffisants aux simples députés, surtout à ceux de l'opposition. Je pense que pour assurer des débats vigoureux, il convient de procurer aux députés autant que le permettra le Règlement, la possibilité d'exprimer leur désaccord, et la présidence devrait user de son pouvoir discrétionnaire autant que possible, pour autoriser une discussion nette et décisive. Soit dit en toute déférence, monsieur l'Orateur, cela n'est possible...

M. Mahoney: Qu'en changeant l'opposition.

M. Baldwin: ... qu'en permettant que des amendements de ce genre soient étudiés, afin que nous, députés de l'opposition et simples députés siégeant de l'autre côté, avec assez de courage pour le faire, nous puissions proposer des amendements renfermant les raisons de notre opposition à un bill, lors de la deuxième lecture—présenter une résolution déclaratoire faisant état de quelque principe contraire au bill que le gouvernement dépose.

Monsieur l'Orateur, nous nous inquiétons actuellement de la situation économique. On ne peut prétendre qu'une mesure budgétaire comme celle dont nous sommes saisis, qui va au-delà des questions budgétaires ordinaires, c'est-à-dire jusqu'aux questions de réforme fiscale, n'aura pas un effet déterminant sur l'économie. A vrai dire, d'après les discours qui ont été faits à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre, nous avons l'impression que l'objet du bill est d'améliorer la situation économique du pays en général. Le souci de la situation économique est l'essentiel de la première partie de la motion—nous refusons de passer à la deuxième lecture d'un bill qui n'offre pas le stimulant dont l'économie a besoin.

• (5.50 p.m.)

Je crois qu'il n'y a pas de meilleure façon de nous en tenir à l'idée du commentaire 382. Je prie Votre Honneur de faire usage de sa discrétion et d'accepter cet amendement pour, je l'espère, non pas donner lieu à une série d'amendements semblables—parce que je me rends compte que ces amendements doivent être motivés—mais pour faire connaître à cette Chambre des discussions utiles. Je sais que Votre Honneur ne peut outrepasser les règlements que lui a donnés la Chambre, mais, à la lumière surtout des précédents au Royaume-Uni, je crois qu'il est temps d'élargir la portée des discussions qui ont lieu lors de la deuxième lecture en permettant de proposer des amendements motivés.

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je ne prendrai que deux minutes pour vous dire que, si je comprends bien les remarques du député de Peace River (M. Baldwin), je suis certain que ses propos reviennent à dire qu'il sait parfaitement bien que cet amendement dépasse les règlements sous la forme que nous leur connaissons, mais qu'il aimerait qu'il n'en soit pas ainsi.

M. Baldwin: Non. J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si l'argument que va nous présenter le secrétaire parlementaire ressemble à ses premières observations, je crois alors qu'il ferait mieux de se rasseoir.

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, je suis certain que le député sera d'accord avec moi pour dire qu'il est extrêmement clair en vertu de nos règlements qu'un amendement ne devrait être qu'une proposition en vue de modifier d'une façon quelconque la motion dont est actuellement saisie la Chambre, et non pas de la supprimer entièrement. De toute évidence, l'effet de cet amendement qu'il soutient si sérieusement vise, il doit le reconnaître, directement à éliminer la motion de deuxième lecture en proposant que la Chambre repousse la motion. La première partie de l'amendement touche au climat de la Chambre, et la deuxième explique pourquoi la mesure même n'est pas acceptable et pourquoi, de l'avis de l'opposition, elle est insuffisante.

Bien qu'il s'agisse de questions intéressantes à débattre, on ne nous demande certainement pas d'admettre que ce que nous adoptons en tant qu'amendement motivé en deuxième lecture n'est rien d'autre qu'une description des raisons pour lesquelles l'opposition rejette la motion de deuxième lecture. L'amendement à l'étude n'est indiscutablement rien d'autre.